



Recours au préavis suite à fuites d'eau toiture

Par **calimerobis**, le **09/06/2010** à **09:44**

Bonjour,

Je loue une maison chez des particuliers depuis février 2010. Des réparations ont été effectuées par le propriétaire lui-même suite à une importante fuite de toiture au niveau du salon. Maintenant il y a une fuite dans la chambre alors que je les avais prévenu que j'entendais l'eau goutter. Suis-je obligée de payer les 3 mois de préavis car je veux déménager vu les conditions?

Merci d'avance.